

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 86 (1977)
Heft: 6

Artikel: Une aide toujours renouvelée...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une aide toujours renouvelée...

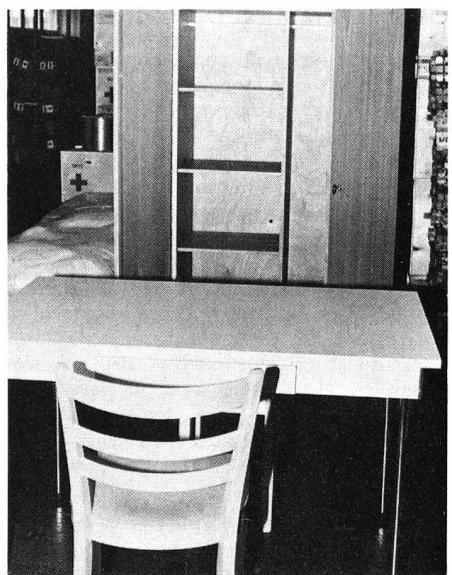
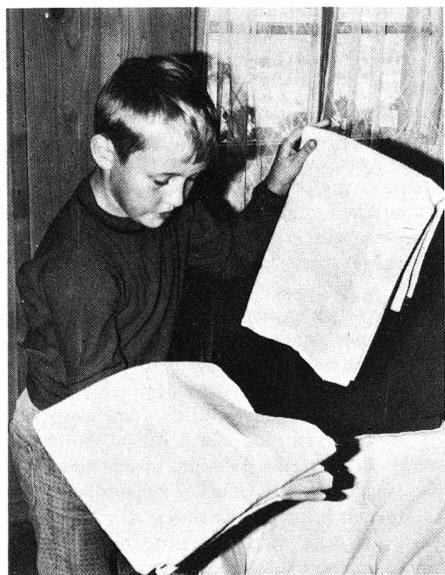
Afin d'être à même d'apporter une aide rapide et efficace en tout temps, il fallait que le secteur social de la Croix-Rouge suisse disposât de fonds sans cesse renouvelés et immédiatement disponibles. C'est ainsi que fut conçue l'idée d'une collecte permanente, au début de la Seconde Guerre mondiale, et que furent introduits les parrainages de la Croix-Rouge suisse. Un parrainage consiste à verser 10 francs par mois au minimum pendant six mois au moins.

Si, au début, les parrainages avaient un caractère presque exclusivement personnel – ainsi, à la fin du conflit, sur les

27 500 parrains, bon nombre connaissaient leur filleul – ils ont évolué par la suite. Leur nombre grandissant, les lieux d'intervention parfois fort éloignés, ainsi que l'évolution du travail social en général – on considère aujourd'hui qu'une personne qui doit être aidée doit l'être d'une façon discrète –, ont rendu les contacts personnels plus rares et plus difficiles. De personnels, les parrainages sont devenus collectifs; alors qu'auparavant, les parrains recevaient des nouvelles personnelles concernant leur filleul, le bulletin d'information «Grâce à vous» leur fournit de nos jours des nouvelles générales sur chaque catégorie de parrainages.

Les contributions de parrainages ne sont cependant pas les seules ressources permettant au secteur social d'intervenir chaque fois que des cas d'urgence se présentent. Des dons et des legs, émanant de parrains ou d'autres généreux donateurs, des fonds spéciaux, privés ou de la Confédération, ont déjà plusieurs fois permis au secteur social d'intervenir dans des cas d'aide très particulière pouvant difficilement être assumée par ses différents parrainages.

Mais que sont-ils, ces parrainages? Quel est leur but? Les photos et les légendes qui les accompagnent en donnent un bref aperçu.

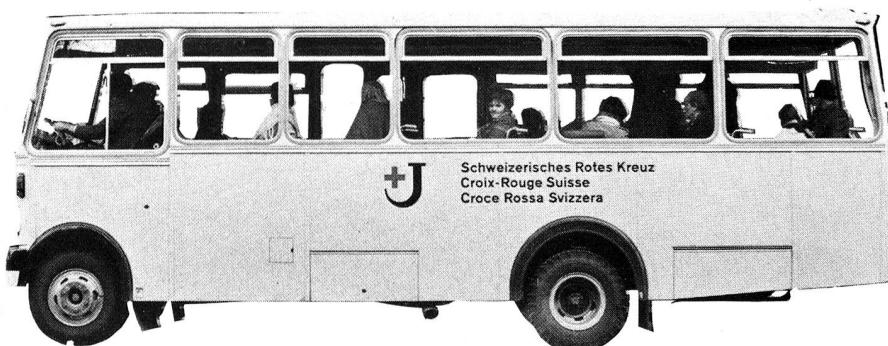


Le parrainage «Aide à des familles et personnes seules en Suisse», créé en 1954 sous le nom «Lits pour enfants suisses», est destiné à venir en aide à des personnes et familles suisses tombées dans la gêne à la suite, par exemple, de la maladie d'un membre de la famille, d'un incendie, ou – phénomène récent – de la récession économique. D'ordinaire, ce sont des représentants de la commune, des assistantes sociales, des infirmières visiteuses, voire encore le curé ou le pasteur qui transmettent les cas à la section Croix-Rouge locale. Celle-ci se mettra à son tour en contact avec le secteur social de la Croix-Rouge suisse qui, avec la discrétion qui s'impose, fera envoyer les secours demandés par la Centrale du matériel.

Par les fonds de parrainages «SOS individuels», le secteur social peut contribuer au paiement d'une opération chirurgicale ou d'un traitement à l'hôpital en Suisse d'un enfant ou d'un adulte, étranger ou suisse. Comme les interventions médicales coûtent cher, la Croix-Rouge suisse ne saurait prendre en charge tous les frais qui en découlent. C'est pourquoi elle collabore le plus souvent avec d'autres institutions d'entraide pour le financement des interventions.



Les parrainages «Enfants étrangers qui font une cure en Suisse» permettent d'accueillir et de prendre en charge des enfants qui souffrent d'asthme, ou d'autres maladies des voies respiratoires, dans des homes spécialisés de Suisse. L'importance de la contribution financière apportée par notre institution varie d'après les pays d'où sont originaires les enfants et la situation financière ou sociale de leurs parents. Un certain nombre d'enfants de Hongrie, de Grèce, de Tunisie, de Yougoslavie, de Tchécoslovaquie, d'Allemagne ou d'Autriche, ont ainsi déjà pu recouvrer la santé après des cures à la montagne, dont la durée varie entre six mois et un an. Le secteur social est informé si le bénéfice de la cure a été durable, ce qui est en général le cas.



Les «Cars de l'amitié», achetés et mis en service (le premier en 1965, le second en 1972) grâce à la générosité de la jeunesse de notre pays, ont déjà permis à des milliers de personnes handicapées de Suisse d'effectuer des excursions et, par là, d'oublier pour un moment leur infirmité et de connaître des instants de bonheur dont ils reparleront encore longtemps. Mais l'entretien de ces véhicules est onéreux. Les fonds récoltés par les jeunes étant épuisés, il a été nécessaire d'instituer des parrainages permettant d'assurer une partie de la couverture des dépenses découlant des excursions en car.

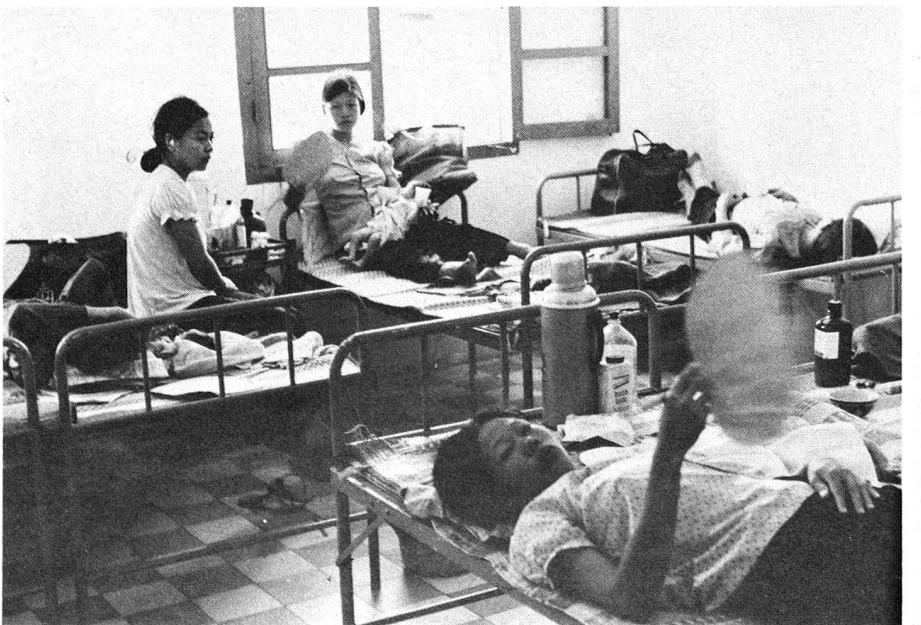
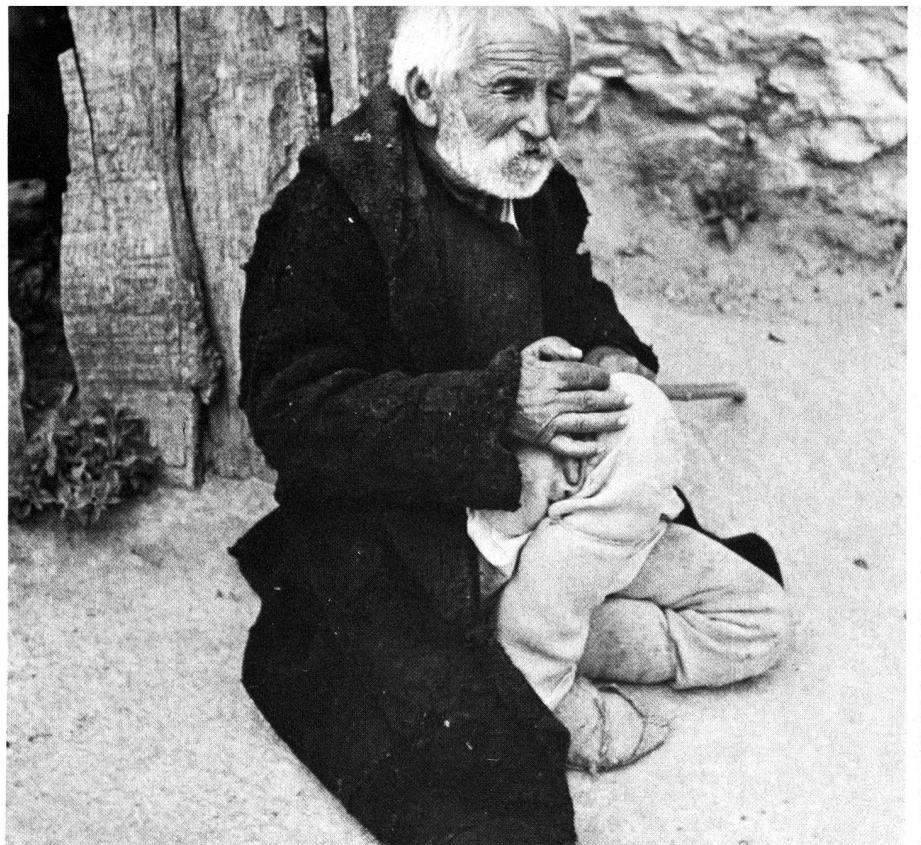


Les fonds de parrainages «Réfugiés tibétains en Suisse» assurent depuis les années soixante l'installation de réfugiés tibétains en Suisse et leur intégration dans notre société. Comme c'est le cas dans toute communauté, il se trouve parmi les Tibétains accueillis en Suisse des déshérités et des cas sociaux qui ont besoin d'une assistance financière. L'accueil de ces réfugiés – une opération commune de la Croix-Rouge suisse et de l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse –, leur intégration dans la vie professionnelle et l'assistance qu'il faut leur apporter sont possibles grâce au soutien de nombreux parrains.

L'assainissement de logements et la lutte contre la tuberculose que la Croix-Rouge suisse a commencés en Grèce il y a une vingtaine d'années, grâce aux parrainages «Enfants et personnes âgées en Grèce», viennent actuellement à leur terme. D'une part, la Grèce a elle-même déployé une grande somme d'efforts pour venir en aide aux défavorisés; d'autre part, le renchérissement de la vie a entraîné des dépenses trop élevées pour poursuivre la réfection des maisons.

La Croix-Rouge suisse continue cependant à s'occuper de deux cents personnes âgées et d'une quarantaine d'invalides qui ne bénéficient d'aucune rente de l'Etat.

Les fonds de «L'aide spéciale à des enfants dans des zones de détresse», introduite il y a quelques années, sont réservés à des interventions diverses en faveur d'enfants nécessiteux. Ainsi, la Croix-Rouge suisse est en contact depuis près de trois ans avec un orphelinat hindou à Dacca, gravement endommagé durant la guerre civile au Bangladesh. Une aide urgente s'imposait. Or, grâce aux parrainages, la CRS a été en mesure de remettre à l'orphelinat une contribution en espèces qui lui a permis d'entreprendre les réparations nécessaires et de procéder à des achats de toute première nécessité. Actuellement, la Croix-Rouge suisse contribue également à la création de nouveaux ateliers qui permettront aux orphelins d'apprendre un métier et d'améliorer par là leur niveau de vie.



Le but des parrainages «Victimes de guerre en Indochine» – introduits à l'origine pour venir en aide aux réfugiés, orphelins et personnes déplacées des deux Vietnam, du Laos et de la République khmère par l'envoi de matériel de secours et d'équipes médicales – a évolué, à la suite des changements survenus sur la scène politique. D'une aide d'urgence, on parle aujourd'hui d'une aide au développement à long terme. Ainsi, par exemple, une partie des fonds de parrainages servira à l'extension de l'hôpital pédiatrique de Da Nang et à l'installation d'un dispensaire en province, à Ha Lam, actuellement en voie de réalisation.



Les «AB»

Les assistants bénévoles sont d'ordinaire des personnes d'âge moyen. Parmi les femmes, les sections recrutent surtout des ménagères qui, parce que leurs enfants sont devenus grands et exigent par là moins de surveillance et de soins, décident de mettre leur temps libre à la disposition de leur prochain. Quant aux messieurs, moins nombreux, il s'agit en majeure partie de retraités offrant leurs services surtout dans le cadre des transports automobiles.

Le travail bénévole, estime le secteur social de la Croix-Rouge suisse, est devenu encore plus important que par le passé, étant donné le manque croissant de relations entre les membres de notre société actuelle. Le travail des assistants et assistantes bénévoles – une activité de section lancée à Zurich en 1951 – devrait par conséquent pouvoir se développer encore davantage et les sections devenir toujours plus actives dans ce domaine.

On peut certes penser qu'une personne qui entend aider son prochain, par des visites, par exemple, ne doit pas nécessairement être intégrée dans une institution telle que la Croix-Rouge, afin d'accomplir un travail bénévole. Cependant, le fait même qu'elle en fait partie veut dire qu'elle s'engage véritablement.

La Croix-Rouge suisse l'introduit dans ce travail, supervise son activité. Ses interventions sont facilitées et garanties; souvent, en effet, seul le désir d'aider ne suffit pas, il faut encore qu'il soit dirigé. Le rôle du secteur social consiste avant tout à coordonner l'activité des assistants bénévoles, à inciter les sections à mettre sur pied des services bénévoles et, le cas échéant, à les aider en leur donnant les conseils nécessaires, en les mettant en rapport avec d'autres sections qui connaissent déjà ce genre d'activité, en leur expliquant

comment doit se faire le recrutement de volontaires, l'organisation des cours d'introduction, etc.

Les assistants bénévoles peuvent se rendre utiles dans divers domaines. Citons ici le service le plus ancien, celui des **visites** – à domicile, dans des homes et des cliniques, chez des personnes seules, malades ou âgées –, le **service de transports automobiles** – destiné aux personnes ne pouvant utiliser les transports en commun –, le **service de bibliothèque** – grâce auquel des livres sont prêtés dans des hôpitaux, des homes ou à domicile –, le **service des urgences en cas de maladie** – un dépannage temporaire pour des personnes âgées et esseulées tombées brusquement malades –, et les services que rendent les assistants bénévoles dans les **centres d'ergothérapie** et à l'occasion de **diverses manifestations** (excursions, fêtes, etc.). C'est le service des transports automobiles qui est actuellement le plus développé: à fin 1976, il comptait 2295 assistants et assistantes bénévoles, contre 1177 dans le service des visites, 140 dans le service de bibliothèque, 216 dans les centres d'ergothérapie et 1549 pour diverses manifestations.

Chaque section de la Croix-Rouge suisse n'organise pas forcément tous ces diffé-

rents services, car il arrive que certains d'entre eux soient déjà pris en charge par d'autres œuvres – Pro Senectute, par exemple –, par des associations féminines ou par l'Eglise.

Les personnes qui désirent devenir assistant ou assistante bénévole peuvent s'adresser à la section Croix-Rouge locale qui s'entretiendra avec elles. Si la section les juge aptes au service des visites, par exemple, le chef de groupe du service en question effectuera avec elles une première visite chez un patient ou une personne âgée. Les assistants bénévoles continueront à être régulièrement suivis par le chef de groupe auquel ils pourront également demander conseil ou faire état de leurs difficultés. Si l'assistant bénévole n'a pas suivi de cours d'introduction dès les débuts de son activité bénévole, il sera invité à le faire au prochain cours que la section organisera.

La première leçon de ces cours d'introduction est toujours consacrée aux débuts et au développement de la Croix-Rouge en général, ainsi qu'à la Croix-Rouge suisse et à ses activités sociales. Les autres leçons fournissent aux assistants et assistantes bénévoles des notions pratiques concernant leur travail, des données administratives et traitent de problèmes médicaux et psychologiques.